



Six Fours les Plages, le 6 septembre 2023

MAIRIE DE  
SIX-FOURS-LES-PLAGES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Tél : 04.94.34.93.25  
Mail : drh@mairie-six-fours.fr  
Réf : JSV/MPS/DC/NB n°2023-

**APPEL A CANDIDATURE  
INTERNE/EXTERNE (H/F)  
GARDIENNAGE DE LA VILLA SIMONE**

**SERVICE D'AFFECTATION** : Direction des Bâtiments et des Aménagements Paysagers

**RATTACHEMENT HIERARCHIQUE** : M. VAUTARD

**CONDITIONS STATUTAIRES** : Catégorie C, Statutaire/contractuel.

Mise à disposition du logement type T4 (au rez-de-chaussée : séjour/cuisine/WC/cellier ; au 1<sup>er</sup> étage : 2 chambres/1 bureau/Salle de bain avec sanitaire et douche) à titre gratuit pour « nécessité absolue de service » (déclaration au titre des avantages en nature), fluides (eau + gaz + électricité et chauffage) à charge de l'occupant conformément à la réglementation depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Une convention d'occupation du logement sera établie.

Dès la prise de possession du logement l'agent devra être titulaire d'un contrat d'assurance couvrant les risques d'incendie, explosion, dégâts des eaux etc. concernant les biens dont il a la jouissance ainsi qu'un contrat couvrant sa responsabilité vis à vis des tiers.

La jouissance du logement n'est attribuée qu'à titre accessoire et uniquement à son usage et à celui de sa famille.

Le gardien devra veiller au bon entretien et à la propreté de son logement. De même, la petite cour extérieure qui lui sera dévolue ne devra pas servir de lieu de stockage et devra toujours être parfaitement propre.

## **MISSIONS :**

La Collectivité recherche un personnel qui assurera l'ouverture, la fermeture et la surveillance des lieux en dehors des heures de présence du jardinier du site, à savoir en semaine de 12h à 13h30 et de 16h30 jusqu'à la fermeture du site (18 h du 1er octobre au 31 mars et 20 h du 1er avril au 30 septembre).

En dehors des heures et jours d'ouverture au public (le parc est fermé au public tous les lundis), il conviendra d'assurer le gardiennage du site.

Par ailleurs, le gardien devra assurer une présence et une surveillance du site durant les heures d'ouverture au public un week-end sur deux (de 8 h – à 18 h/20h). Durant ce week-end de présence et de surveillance obligatoire, le gardien ouvrira et fermera le site aux heures prévues, effectuera les tâches propreté du site (balayage, vidage des corbeilles de propreté, surveillance du bon fonctionnement des fontaines, petites interventions d'entretien le cas échéant).

Il devra veiller à faire respecter la tranquillité et à la quiétude des lieux pour le bien être des visiteurs.

Les missions peuvent évoluer selon les nécessités du service.

Il disposera d'un téléphone et aura la charge pendant les heures de fermeture et en cas d'urgence particulière d'aviser l'Administration ainsi que la police municipale. Un registre des communications téléphoniques (appels et réception) sera tenu.

## **ACTIVITES ANNEXES :**

Assurer les travaux d'entretien courant nécessaires au maintien en bon état du logement concédé.

Le gardien devra assurer l'ouverture et la fermeture du site lors des manifestations organisées par la commune en dehors des heures d'ouverture au public (concerts, repas, manifestations artistiques, etc.).

## **PROFIL RECHERCHE :**

- Sens du service public ;
- Aisance relationnelle ;
- Adaptabilité aux besoins des usagers ;
- Capacité à travailler en autonomie ou en équipe ;
- Ponctualité et rigueur ;
- Attitude neutre et courtoise ;
- Tenues vestimentaires adaptées au poste (vêtements siglés ville de Six-Fours durant les temps de gardiennage/surveillance pendant les heures d'ouverture au public, vêtements de travail au moment des tâches de propreté et petites maintenances) ;
- Respect du devoir de réserve.

**DELAIS POUR POSTULER :**

Avant le 6 octobre 2023

Poste à pourvoir le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Les candidatures manuscrites + CV détaillé + dernière situation administrative + copie(s) diplôme(s) + pièce d'identité (recto verso) + Carte Vitale sont à adresser :

- par courrier électronique à : [drh@mairie-six-fours.fr](mailto:drh@mairie-six-fours.fr)
- par voie postale à :
  - **Monsieur Le Maire de Six-Fours-les-Plages, Député Honoraire**  
**Direction des Ressources Humaines - BP 97**  
**83183 SIX FOURS LES PLAGES CEDEX**

Pour le Député Honoraire  
Maire de Six-Fours-les-Plages  
Vice-président de la Métropole T.P.M.  
Et par délégation,  
Le Directeur Général des Services

**Marie-Pierre SERALTA.**